



Déclaration FSU au CHSCT-D92 du 22 janvier 2015

M. le Directeur Académique

Depuis la mise en place du CHSCT-D92, différents chantiers ont été engagés dans notre département. Ils doivent à présent devenir des dispositifs pérennes :

- mise en place des calendriers de réunions ;
- organisation de groupes de travail ;
- finalisation et application des protocoles de visites d'établissement et questionnaires aux personnels ;
- bilan annuel des accidents et maladies professionnels et retraites pour invalidité ; le bilan de la visite des 50 ans
- mise en place des RSST et RDGI dans le 1^e degré (qui, nous l'espérons, seront finalisés ce jour).

Il nous semble néanmoins important de fixer d'autres objectifs, cohérents avec les orientations stratégiques en matière de politique de prévention des risques professionnels dans les services et établissements relevant de l'éducation nationale pour l'année scolaire 2014-2015, issues du CHSCTMEN. Le développement de l'information et de la formation des personnels apparaît comme une nécessité transversale commune aux différents axes prioritaires des orientations. Les premières visites d'établissement ont d'ailleurs confirmé la méconnaissance des personnels sur les sujets qui touchent à la prévention des risques. Dans le cadre de la création d'un véritable service de prévention des risques professionnels, nous avons voté lors de la séance du 20 novembre un avis auquel nous souhaitons recevoir la réponse. Nous déplorons que la volonté de conforter les CHSCT dans leurs attributions ne soulève pas la question des moyens et de la disponibilité de ces membres. Pour mener à bien leurs missions, les membres du CHSCT doivent pouvoir disposer des moyens qui leur permettent de s'investir. De plus, dans le cas des enseignants chargés de classe, cela doit nécessairement permettre d'éviter la suppression d'un nombre important d'heures de cours. Enfin si nous avons acté que le travail lié à la prévention des risques psycho-sociaux a été engagé par le CHSCT-A, nous espérons bientôt le voir se décliner au niveau départemental.

Nous ne pouvons pas terminer cette déclaration sans évoquer les sombres événements de ce début d'année, et suite auxquels la responsabilité de l'école se trouve clairement évoquée. Pourtant, si elle a bien son rôle à jouer par sa mission d'éducation à la citoyenneté, elle ne peut pas tout dans un contexte d'injustice sociale, de chômage massif et de stigmatisation de catégories de la population. Elle ne peut répondre seule aux idées reçues, à la violence et au sentiment d'exclusion. Faire tout porter sur les seules épaules des personnels des établissements scolaires mènerait non seulement à une impasse mais aussi à alimenter des tensions relevant des risques psycho-sociaux. Dans le contexte dramatique que nous connaissons, les personnels ont besoin plus que jamais de reconnaissance, de sérénité, de soutien et de confiance, et bien entendu des ressources et des moyens nécessaires à la réalisation leurs missions.

Nous vous remercions de votre attention.